



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Délibération communautaire n°16/CCT/24 du 10 juillet 2024 portant création d'un emploi permanent de la Communauté de communes TEREHĒAMANU

En sa séance du 03 mai 2024, convoqué par lettre n° 69/24/CCT du mercredi 24 avril 2024, sous la Présidence de Monsieur Anthony JAMET, Vice-Président de la Communauté de communes, réuni au siège de TEREHĒAMANU.

Monsieur Tamatoa DOOM est nommé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, secrétaire de séance.

25 membres titulaires du Conseil communautaire étant en exercice, 18 membres ayant voix délibératives sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	NOMS	PRENOM	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	POUVOIR DONNE A :
1	ALPHA	Tearii Te Moana	Président	X		
2	JAMET	Anthony	1er Vice-Président	X		
3	FLOHR	Henri	2ème Vice-Président			
4	TAAE née PUNUA	Sonia	3ème Vice-Présidente	X		
5	HAMBLIN	Tetuanui	4ème Vice-Président	X		
6	FANAURA née HIRIGA	Saindy	Déléguée titulaire	X	X	Tearii Te Moana ALPHA
7	SANGUE	Alain	1er Délégué	X	X	Richmond TAHUAITU
8	RIMA	Fabien	2ème Délégué	X		
9	TARIHAA	Jonathan	3ème Délégué	X		
10	TAGAROA	Tamatoa	4ème Délégué	X		
11	DOOM	Tamatoa	Délégué titulaire	X	X	Sonia TAAE née PUNUA
12	TAHUAITU	Richmond	Délégué titulaire	X		
13	VERGNHES	Clément	Délégué titulaire	X	X	Henri FLOHR
14	METUA	Pierrot	Délégué titulaire	X		
15	PAPAURA	Gervais	Délégué titulaire	X		
16	LENOIR	Patricia	Déleguée titulaire		X	Anthony JAMET
17	TEHOTU	Abel	Délégué titulaire	X	X	Teuira LETOURNEUX
18	TEINAURI	Tera	Délégué titulaire	X		
19	THUILLIER	Michel	Délégué titulaire	X		
20	TEIKIOTIU	Anne	Déleguée titulaire	X	X	Timeri CHOUNE-VANAA
21	SANRAS	Bruno	Délégué titulaire	X		
22	OITO	Pierre	Déleguée titulaire	X		
23	SAINT- SAENS née TAURAATUA	Chartine	Déleguée titulaire	X	X	
24	MATI	Arthur	Délégué titulaire	X		
25	TUPANA née POAREU	Roniu	Déleguée titulaire		X	Tetuanui HAMBLIN

Indication sur le résultat du vote :

Présents	18
Votants	24
Abstentions	0
Pour	24
Contre	0

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHĀMANU**

- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1er du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'arrêté HC n° 126/IDV du 21 décembre 2020 portant création et approuvant les statuts de la communauté de communes TEREHĀMANU regroupant les communes de Pāpara, Teva i Uta, Tairapu-Ouest, Tairapu-Est et Hitia'a O Te Ra ;
- **VU** l'ordonnance n° 2005-10 du 04 janvier 2005, modifiée, portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française, et notamment son article 75 ;
- **VU** l'arrêté n° 1117/DIPAC du 05 juillet 2021 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **VU** le projet de fiche de poste annexé à la présente délibération ;
- **VU** les inscriptions budgétaires du budget primitif de l'exercice 2024 de TEREHĀMANU ;

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire ;

En sa séance du 10 juillet 2024 ;

**ADOpte**

- Article 1** – Est validée la création d'un emploi permanent à temps complet, dont la fiche de poste est annexé à la présente délibération, définis comme suit :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	NOMBRE D'EMPLOI
Maîtrise	Technicien principal Technicien	1

- Article 2** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

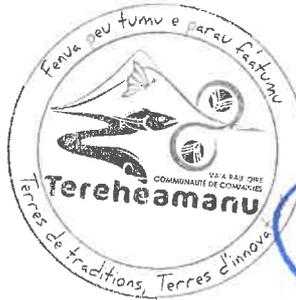
Le tribunal administratif de la Polynésie française peut aussi être saisi par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 -** Le Président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024,  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Richmond TAHUAITU



Le Président,

Tearii Te Moana ALPHA



**DELIBERATION COMMUNAUTAIRE N°16/CCT/24 DU 10 JUILLET 2024 PORTANT  
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TEREHĒAMANU**

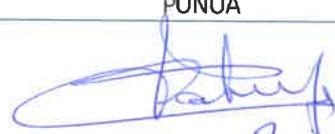
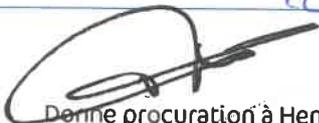
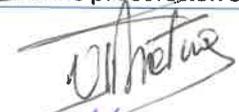
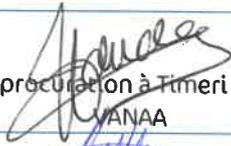
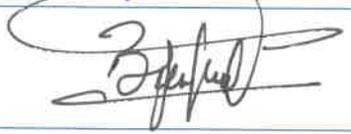
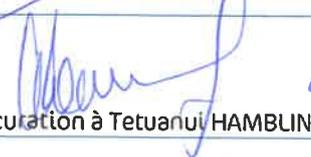
N°	FONCTION	NOM	PRENOM	EMARGEMENT
1	Président	ALPHA	Tearii Te Moana	
2	1 <sup>er</sup> Vice-Président	JAMET	Anthony	
3	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	FLOHR	Henri	
4	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	TAAE née PUNUA	Sonia	
5	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	HAMBLIN	Tetuanui	
6	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	FANAURA NEE HIRIGA	Saindy	 Donne procuration à Tearii Te Moana ALPHA
7	1 <sup>er</sup> Délégué du Bureau	SANGUE	Alain	 Donne procuration à Richmond TAHUAITU
8	2 <sup>ème</sup> Délégué du Bureau	RIMA	Fabien	
9	3 <sup>ème</sup> Délégué du Bureau	TARIHAA	Jonathan	
10	4 <sup>ème</sup> Délégué du Bureau	TAGAROA	Tamatoa	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**Délibération communautaire n°16/CCT/24 du 10 juillet 2024 portant création d'un emploi permanent de la Communauté de communes TEREHĒAMANU**

11	Délégué	DOOM	Tamatoa	 Donne procuration à Sonia TAAE née PUNUA
12	Délégué	TAHUAITU	Richmond	
13	Délégué	VERGNHES	Clément	 Donne procuration à Henri FLOHR
14	Délégué	METUA	Pierrot	
15	Délégué	PAPAURA	Gervais	
16	Déléguée	LENOIR	Patricia	 Donne procuration à Anthony JAMET
17	Délégué	TEHOTU	Abel	 Donne procuration à Teuira LETOURNEUX
18	Délégué	TEINAURI	Tera	
19	Délégué	THUILLIER	Michel	
20	Déléguée	TEKIOTIU	Anne	 Donne procuration à Timeri CHOUNE-ANAA
21	Délégué	OITO	Pierre	
22	Déléguée	SANDRAS	Bruno	
23	Déléguée	SAINT-SAENS née TAURAATUA	Charline	Absente
24	Délégué	MATI	Arthur	
25	Déléguée	TUPANA née POAREU	Roniu	 Donne procuration à Tetuanui HAMLIN

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 11/07/2024  
Application agréée E-legalite.com